



**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue par visioconférence le **mardi 20 octobre 2020** à compter de **17 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet  
Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac  
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Madame Sonia Fontaine.

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

Monsieur Patrick Denis, directeur de police

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Adoption de l'ordre du jour du 20 octobre 2020

**2. PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Adoption du procès-verbal du 15 septembre 2020

**3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

3.1 Autorisation des comptes à payer au 20 octobre 2020 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

**4. Résolutions**

4.1 Dépenses financées par le surplus affecté – acquisition de véhicules et d'équipements véhiculaires

4.2 Adoption du budget pour l'exercice financier 2021

4.3 Nomination d'un policier au titre de sergent

4.4 Entente relative au prêt de services de policiers de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes à la Sûreté du Québec affectés à l'escouade régionale mixte de la Rive-Nord

4.5 Appel d'offres pour l'acquisition de trois véhicules de patrouille neuf, ensemble police

4.6 Avis d'intention pour l'acquisition, l'installation et l'implantation d'une solution d'enregistrement d'une salle d'interrogatoire

4.7 Fin d'emploi de deux (2) policiers temporaires

**5. AVIS DE MOTION**

n/a

**6. DÉPOT DE DOCUMENTS**

6.1 Statistiques troisième trimestre 2020

**7. RÈGLEMENTS**

n/a

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

9.1 Levée de la séance du 20 octobre 2020



2020-10-058

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2020, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2020, tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-10-059

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

**ATTENDU QUE** les comptes à payer au 20 octobre 2020 totalisent un montant de 288 968,96 \$;

**ATTENDU QUE** les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 171 329,57 \$ pour la période du 16 septembre au 20 octobre 2020;

**ATTENDU QUE** les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 3 710,62 \$ pour la période du 16 septembre au 20 octobre 2020;

**ATTENDU QUE** chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

2020-10-060

**D'AUTORISER** le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 20 octobre 2020 au montant de 288 968,96 \$.

**D'APPROUVER** les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 16 septembre au 20 octobre 2020 au montant de 171 329,57 \$.

**D'APPROUVER** les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 16 septembre au 20 octobre 2020 au montant de 3 710,62 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



### **Certificat de disponibilité de crédit**

*Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.*

  
\_\_\_\_\_  
**Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier**

#### **4. RÉSOLUTIONS**

##### **4.1 DÉPENSES FINANCIÉES PAR LE SURPLUS AFFECTÉ – ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS VÉHICULAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes avait par sa résolution 2020-09-056 autorisé l'acquisition d'un véhicule usagé Ford Explorer « Ensemble police », modèle 2017, 2018 ou 2019 et que la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes a par la suite fait l'acquisition d'un véhicule usagé Ford Explorer « Ensemble police » modèle 2017 au prix de dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix cents (19 499,90 \$) après les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes avait par sa résolution 2020-03-011 autorisé l'acquisition d'un véhicule usagé Hyundai Sonata 2019 pour une somme, après les taxes applicables, de vingt-quatre mille cinq cent sept dollars et cinquante-trois cents (24 507,53 \$);

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes avait par sa résolution 2019-08-046 autorisé l'attribution du contrat d'acquisition, d'installation et d'intégration des équipements véhiculaires de deux véhicules de police de marque Dodge Charger 2020 de type « Ensemble police » pour un montant ne pouvant excéder soixante-quatorze mille cinq cent soixante-dix-sept dollars et quatre-vingt-huit cents (74 577,88 \$) après les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes avait par sa résolution 2019-06-040 autorisé l'acquisition d'un véhicule Ford Explorer « Ensemble police », modèle 2020 pour une somme, après les taxes applicables, de cinquante-six mille neuf cent soixante dollars et quatre-vingt-treize cents (56 960,93 \$);

**CONSIDÉRANT** que le coût total de ces acquisitions, après récupération des taxes applicables, totalise cent soixante mille deux cent quatre-vingt-dix-sept dollars et douze cents (160 297,12 \$);

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

**QUE** ces dépenses soient assumées à raison de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) par le surplus affecté, compte # 55.992.00.110, et le solde par la réserve Produits de la criminalité, compte # 55.169.00.000

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



#### 4.2 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur administratif et le directeur de police ont dressé le budget pour l'exercice financier 2021 et l'ont transmis le 30 septembre 2020 aux directeurs généraux de chacune des villes/municipalités dont le territoire est soumis à la compétence de la régie;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur administratif et le directeur de police ont présenté le 7 octobre 2020 les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 aux directeurs généraux et responsables des finances des 4 villes/municipalités membres de la régie;

**CONSIDÉRANT** la présentation faite par le directeur administratif et le directeur de police aux membres du conseil d'administration de la régie en date du 14 octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration se sont montrés satisfaits des prévisions budgétaires ainsi présentées et modifiées selon leurs demandes; afin de maintenir la contribution totale des villes/municipalités au niveau de 2020;

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus  
et **APPUYÉ** unanimement :

2020-10-062

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires 2021 de la régie de police du Lac des Deux-Montagnes, prévoyant :

Revenus	1 187 250 \$
Dépenses d'opérations	10 969 385 \$
Frais de financement	0 \$
Excédent des dépenses sur les revenus	<u>9 782 135 \$</u>
Financement :	
Via les quotes-parts	9 432 135 \$
Via réserves et fonds de roulement	350 000 \$

**DE SOUMETTRE** l'entrée en vigueur du présent budget à l'approbation des municipalités et villes dont le territoire est soumis à sa compétence, le tout conformément à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



#### **4.3 NOMINATION D'UN POLICIER AU TITRE DE SERGENT**

**CONSIDÉRANT** la teneur de la résolution numéro 2020-09-054 relativement à l'embauche de Jean-François Boisvert à titre d'employé-cadre, au poste d'inspecteur division Gendarmerie à compter du 13 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de combler le poste de sergent à la division Gendarmerie rendu vacant suite à la nomination de monsieur Boisvert :

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur de police, à la suite du processus de sélection tenu en accord avec l'article 13 de la convention collective;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **RÉSOLU** unanimement

**DE CONFIRMER** l'embauche de monsieur Olivier Sirois au poste de sergent à la division Gendarmerie, à compter du 8 octobre 2020;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-10-063

#### **4.4 ENTENTE RELATIVE AU PRÊT DE SERVICES DE POLICIERS DE LA RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AFFECTÉS À L'ESCOUADE RÉGIONALE MIXTE DE LA RIVE-NORD**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et la Sûreté du Québec désirent prolonger l'entente de trois ans intervenue en 2017 relativement au prêt de services de policiers de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes à la Sûreté du Québec affectés à l'escouade régionale mixte de la Rive-Nord;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties désirent prolonger l'entente pour une année additionnelle, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

**D'AUTORISER** le directeur de police à agir au nom de la régie pour conclure et signer une telle entente avec la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-10-064





#### **4.5 APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE TROIS VÉHICULES DE PATROUILLE NEUF, ENSEMBLE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a récemment subi la perte d'un (1) véhicule patrouille suite à un accident;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2021 prévoit également l'acquisition de deux (2) véhicules pour la division Gendarmerie - patrouille;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de monsieur Patrick Denis, directeur de police, et de monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, de procéder à l'acquisition de trois (3) véhicules de patrouille neuf, Dodge Charger, ensemble police;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

**D'AUTORISER** monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, à demander des soumissions par appel d'offres publique pour faire l'acquisition pour et au nom de la Régie de trois (3) véhicules de patrouille neufs, Dodge Charger, ensemble police.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.6 AVIS D'INTENTION POUR L'ACQUISITION, L'INSTALLATION ET L'IMPLANTATION D'UNE SOLUTION D'ENREGISTREMENT D'UNE SALLE D'INTERROGATOIRE**

**CONSIDÉRANT** les recommandations de monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, de procéder à l'acquisition, l'installation et l'implantation d'une solution d'enregistrement d'une salle d'interrogatoire à la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, tel que prévu au budget 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que la Régie souhaite contracter avec Maestrovision, une entreprise qu'elle croit être un fournisseur unique pour ce type d'acquisition;

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour la Régie de publier un avis d'intention au SEAO afin de permettre à toute personne de manifester son intérêt à réaliser le contrat ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

**D'AUTORISER** monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif, à publier un avis d'intention au SEAO relativement à l'intention de la Régie d'accorder un contrat d'approvisionnement de gré à gré au fournisseur Maestrovision pour l'acquisition, l'installation et l'implantation d'une solution d'enregistrement d'une salle d'interrogatoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-10-065

2020-10-066



4.7. **FIN D'EMPLOI DE DEUX (2) POLICIERS TEMPORAIRES**

**ATTENDU QUE** l'employé 923380319 a commencé à travailler à la régie à titre de policier temporaire le 6 mai 2019;

**ATTENDU QUE** l'employé 943390805 a commencé à travailler à la régie à titre de policier temporaire le 18 juillet 2019;

**ATTENDU QUE** les deux employés sont en période d'essai;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de l'inspecteur - Gendarmerie démontre sans conteste un comportement inacceptable dans le cadre du travail des deux policiers temporaires 923380319 et 943390805;

**ATTENDU QUE** les agissements reprochés aux deux (2) employés concernés justifient la terminaison du lien d'emploi;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx  
et **APPUYÉ** par : Sonia Paulus

2020-10-067

**D'ORDONNER** le congédiement de l'employé 923380319 et ce, effectif en date du 13 octobre 2020.

**D'ORDONNER** le congédiement de l'employé 943390805 et ce, effectif en date du 20 octobre 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **AVIS DE MOTION**

n/a

6. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

6.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Activités criminelles pour le troisième trimestre 2020.

6.2 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Constats d'infraction pour le troisième trimestre 2020.

7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

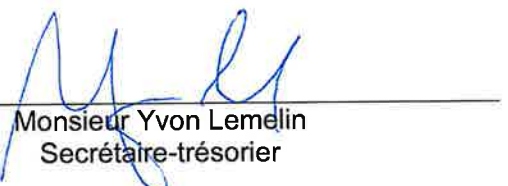
9. **LEVÉE DE SÉANCE**

2020-10-068

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Paulus  
et **APPUYÉ** par : Denis Martin

**QU'**à 17h35, la séance soit levée

  
Madame Sonia Fontaine  
Présidente

  
Monsieur Yvon Lemelin  
Secrétaire-trésorier